



**AVIS DE CONVOCATION**  
**À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**  
**ET CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE**  
**PROCURATIONS PAR LA DIRECTION**

**Assemblée annuelle – 29 juin 2011**

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE  
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

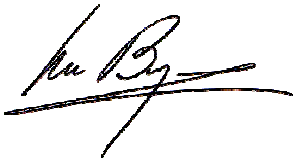
AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'une assemblée annuelle des actionnaires de Warnex inc. (la « Société ») aura lieu à l'hôtel Hilton, Salon Tétreault, 2225, Autoroute des Laurentides, Laval (Québec) à 11 heures, heure de Montréal, mercredi le 29 juin 2011, aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport de la direction et les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année qui s'ensuit;
3. nommer les vérificateurs pour l'exercice en cours et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Pour de plus amples renseignements concernant les questions ci-dessus, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Une copie du formulaire de procuration pour l'assemblée est également incluse.

FAIT à Laval (Québec) le 17 mai 2011.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Mark Busgang  
Président et chef de la direction

**IMPORTANT**

Les porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à la fermeture des bureaux le 26 mai 2011 sont habilités à être convoqués à l'assemblée et seulement les porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à la fermeture des bureaux le 26 mai 2011 ou si une personne devient actionnaire après cette date et satisfait aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* auront droit de vote à l'assemblée. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour être valides, les procurations doivent être déposées aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada (Attention : Département des procurations), 100, University Avenue, 9<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario, M5J 2Y1, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>A.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE</b>	
	But de la sollicitation	Page 1
	Vote par les fondés de pouvoir	Page 1
	Nomination des fondés de pouvoir	Page 2
	Révocation des procurations	Page 2
	Conseils aux propriétaires véritables d'actions ordinaires se rapportant à l'exercice du droit de vote afférent aux actions ordinaires	Page 2
	Actions comportant droit de vote et principaux détenteurs	Page 3
<b>B.</b>	<b>AFFAIRES ÉMANANT DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE</b>	
	Élection des administrateurs	Page 4
	Nominations des vérificateurs	Page 5
	Propositions des actionnaires	Page 5
<b>C.</b>	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	
	Notes biographiques	Page 5
<b>D.</b>	<b>DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
	Rémunération des administrateurs	Page 9
	Rémunération des membres de la haute direction	Page 12
	Analyse de la rémunération	Page 12
	Attribution d'options en cours	Page 16
	Tableau sommaire de la rémunération	Page 17
	Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle	Page 19
	Graphique du rendement	Page 20
	Plan de rémunération à base de titres de participation	Page 21
<b>E.</b>	<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>	
	Rapport du comité de régie d'entreprise	Page 22
	Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants	Page 27
	Intérêt de certaines personnes dans les points à l'ordre du jour	Page 27
	Endettement des administrateurs et des dirigeants	Page 27
	Initiés et autres personnes intéressées dans des opérations importantes	Page 27
	Généralités	Page 28
	Renseignements supplémentaires	Page 28
	Approbations des administrateurs	Page 28

## **CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION**

### **A. RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE**

#### **BUT DE LA SOLLICITATION**

**LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION (LA « CIRCULAIRE D'INFORMATION ») EST FOURNIE RELATIVEMENT À LA SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION DE WARNEX INC. (LA « SOCIÉTÉ ») EN VUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ QUI DOIT ÊTRE TENUE À L'HOTEL HILTON, SALON TÉTREAULT, 2225, AUTOROUTE DES LAURENTIDES, LAVAL (QUÉBEC) LE MERCREDI, 29 JUIN 2011, À 11H00, HEURE DE MONTRÉAL, AINSI QU'À TOUTE REPRISE EN CAS D'AJOURNEMENT, AUX FINS ÉNONCÉES À L'AVIS DE CONVOCATION CI-JOINT.** Bien qu'il soit prévu que la sollicitation de procurations se fera principalement par courrier, des procurations peuvent également être sollicitées par la direction de la Société par voie téléphonique, par télécopieur ou par le biais d'entrevues personnelles. Les frais de sollicitation seront pris en charge par la Société.

#### **VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR**

Les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires représentées à l'assemblée par des procurations dûment signées seront exercés et quand un choix relatif à un point à l'ordre du jour aura été spécifié dans le formulaire de procuration, le vote afférent aux actions ordinaires représentées par cette procuration sera exercé conformément à ces instructions. **EN L'ABSENCE DE TELLES INSTRUCTIONS, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, SI ELLES SONT NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, VOTERONT EN FAVEUR DE TOUTES LES QUESTIONS ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES.**

**LE FORMULAIRE DE PROCURATION CI-JOINT CONFÈRE UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE AUX PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, OU AUX AUTRES PERSONNES NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX QUESTIONS ÉNONCÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION ET AUX AUTRES QUESTIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE. EN DATE DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE D'INFORMATION, LA SOCIÉTÉ N'EST AU COURANT D'AUCUNE MODIFICATION OU D'AUTRES QUESTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE SOUMISES À L'ASSEMBLÉE. SI D'AUTRES QUESTIONS ÉTAIENT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION ONT L'INTENTION DE VOTER SELON LE JUGEMENT DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.**

Pour être valides, les procurations doivent être déposées aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada (Attention : Département des procurations), 100, University Avenue, 9<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario, M5J 2Y1, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

## NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR

**UN ACTIONNAIRE PEUT DÉSIGNER UNE PERSONNE (QUI NE DOIT PAS NÉCESSAIREMENT ÊTRE UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ), AUTRE QUE MARK BUSGANG ET RICHARD LAFERRIÈRE, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, AUX FINS DE PARTICIPER ET D'AGIR POUR SON COMPTE À L'ASSEMBLÉE.** Ce droit peut être exercé en insérant, dans l'espace prévu dans le formulaire de procuration, le nom de la personne à être désignée et en y rayant les noms des personnes désignées par la direction ou en signant un autre acte de procuration approprié et, dans l'un ou l'autre de ces cas, en déposant l'acte de procuration aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada (Attention : Département des procurations), 100, University Avenue, 9<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario, M5J 2Y1, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

## RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Un actionnaire peut révoquer sa procuration relativement à toute question à l'égard de laquelle un vote n'a pas encore été exercé aux termes des pouvoirs conférés par la procuration.

Un actionnaire peut révoquer une procuration en déposant un acte, signé par lui ou son mandataire autorisé par écrit :

- (1) aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada (Attention : Département des procurations), 100, University Avenue, 9<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario, M5J 2Y1, en tout temps, mais non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée; ou
- (2) au siège social de la Société, 3885, boul. Industriel, Laval, Québec, H7L 4S3, à l'attention du secrétaire de la Société en tout temps jusqu'à et incluant le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée au cours de laquelle la procuration doit être utilisée; ou
- (3) auprès du président d'assemblée, le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

Un actionnaire peut par ailleurs révoquer sa procuration en signant un autre formulaire de procuration portant une date ultérieure et en le déposant aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société à l'intérieur des mêmes délais que ceux énoncés sous la rubrique « VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR », ou en assistant en personne à l'assemblée et en exerçant le droit de vote afférent à ses actions.

## CONSEILS AUX PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES D' ACTIONS ORDINAIRES SE RAPPORTANT À L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES

**Les renseignements se trouvant à la présente rubrique sont d'une importance considérable pour de nombreux actionnaires de la Société, étant donné qu'un nombre important d'entre eux ne détiennent pas les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») en leur propre nom.** Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (auquel il est référé, dans la présente circulaire d'information, comme étant les « actionnaires véritables ») devraient prendre note du fait que seules les procurations déposées par les actionnaires dont les noms apparaissent aux registres de la

Société en tant que détenteurs inscrits d'actions ordinaires peuvent être reconnues et utilisées à l'assemblée. Si les actions ordinaires sont énumérées dans un état de compte remis à un actionnaire par un courtier, dans la plupart des cas, ces actions ordinaires ne seront pas inscrites au nom de l'actionnaire dans les registres de la Société. Ces actions ordinaires seront plus vraisemblablement enregistrées au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un mandataire de ce courtier. Les votes afférents aux actions ordinaires détenues par des courtiers ou leurs mandataires ou détenteurs pour compte ne peuvent être exercés (pour ou contre les résolutions) que suivant les directives de l'actionnaire véritable. En l'absence de directives précises, un courtier et ses agents et détenteurs pour compte ne peuvent exercer le droit de vote afférent aux actions de son client. **En conséquence, les actionnaires véritables devraient s'assurer que des directives se rapportant au droit de vote afférent à leurs actions ordinaires soient communiquées aux personnes appropriées.**

Les règles administratives applicables requièrent que les intermédiaires/courtiers demandent à l'avance des directives de vote des actionnaires véritables en prévision des assemblées d'actionnaires. Chaque intermédiaire/courtier possède sa propre procédure d'expédition et fournit ses propres directives de retour aux clients, lesquelles devraient être soigneusement suivies par les actionnaires véritables dans le but de s'assurer que les votes afférents à leurs actions ordinaires seront exercés à l'assemblée. Fréquemment, le formulaire de procuration fourni à un actionnaire véritable par son courtier (ou un mandataire du courtier) est identique à la formule de procuration fournie aux actionnaires inscrits. Cependant, sa fonction est limitée à donner des directives à l'actionnaire inscrit (le courtier ou le mandataire du courtier) concernant la façon de voter pour le compte de l'actionnaire véritable. **Un actionnaire véritable qui reçoit un formulaire de procuration d'un intermédiaire ne peut utiliser cette procuration pour exercer le vote afférent à ces actions ordinaires directement à l'assemblée. La procuration doit être retournée à l'intermédiaire bien avant l'assemblée pour faire en sorte que le vote afférent à ces actions ordinaires soit exercé à cette assemblée.**

Bien qu'un actionnaire véritable ne puisse être reconnu directement à l'assemblée aux fins d'exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires inscrites au nom de son courtier (ou d'un mandataire du courtier), un actionnaire véritable peut assister à l'assemblée en tant que détenteur de procuration pour l'actionnaire inscrit et exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires en cette qualité. Les actionnaires véritables qui désirent assister à l'assemblée et exercer indirectement le droit de vote afférent à leurs actions ordinaires en tant que détenteurs de procurations pour l'actionnaire inscrit devraient inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu au formulaire qui leur est fourni et retourner le formulaire à leur courtier (ou au mandataire du courtier) conformément aux instructions fournies par le courtier (ou son mandataire) bien avant l'assemblée.

#### **ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX DÉTENTEURS**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées, desquelles 67 117 191 actions ordinaires étaient émises et en circulation au 17 mai 2011. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée, à un vote par action ordinaire inscrite à son nom.

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, que les administrateurs de la Société ont fixée au 26 mai 2011, ont le droit d'exercer le droit de vote afférent à ces actions ordinaires à l'assemblée, sauf dans la mesure où :

- (1) cette personne transfère ses actions après la date de clôture des registres; et
- (2) la personne à qui ces actions ont été transférées produit des certificats d'actions validement endossés ou établit autrement son droit de propriété sur les actions;

et demande au registraire et agent des transferts de la Société, au moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée, d'inscrire son nom sur la liste des actionnaires.

Les règlements de la Société prévoient que deux (2) personnes présentes et représentant, en personne ou par procuration, un minimum de 10 % des actions émises ayant droit de vote à l'assemblée, constituent le quorum pour cette assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, les seules personnes qui sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'actions ordinaires conférant plus de 10 % des droits de vote afférents aux actions ordinaires en circulation de la Société sont les suivantes :

#### PRINCIPAUX DÉTENTEURS D' ACTIONS

Nom	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage de la catégorie en circulation
Persistence Capital Partners LP	12 238 750	18,2 %

#### B. AFFAIRES ÉMANANT DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

À la connaissance des administrateurs de la Société, les seuls points à l'ordre du jour sont ceux indiqués à l'avis de convocation ci-joint, se rapportant à la réception du rapport de la direction et des états financiers, à l'élection des administrateurs et à la nomination des vérificateurs.

#### ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Aux termes des règlements actuels de la Société, le Conseil d'administration doit se composer d'un minimum de trois et d'un maximum de quinze administrateurs. La direction propose que les cinq (5) administrateurs actuels et les quatre (4) nouveaux candidats au poste d'administrateur présentés dans cette circulaire d'information par la direction soient élus afin d'exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit régulièrement élu ou nommé aux termes des règlements de la Société. Veuillez vous référer à la section C, Conseil d'administration, pour les notes biographiques de chaque candidat.

**Les personnes désignées par la direction, si elles sont nommées comme fondés de pouvoir, ont l'intention de voter pour l'élection de ces personnes au Conseil d'administration. La direction n'a aucune raison de croire qu'un de ces candidats sera dans l'impossibilité d'exercer son mandat en tant qu'administrateur. Cependant, si un candidat proposé ne présente pas sa candidature à l'élection ou est incapable de remplir une telle fonction, les personnes désignées par la direction se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix, à moins que l'actionnaire ait**

spécifié dans sa procuration que le vote afférent à ses actions ne soit pas exercé relativement à l'élection des administrateurs.

#### NOMINATIONS DES VÉRIFICATEURS

Les personnes désignées par la direction, si elles sont nommées comme fondés de pouvoir, ont l'intention d'exercer le vote afférent aux actions ordinaires représentées par leurs procurations en faveur de la nomination de Nexia Friedman, comptables agréés, comme vérificateurs de la Société pour une rémunération à être fixée par le Conseil d'administration, à moins que l'actionnaire n'ait spécifié dans sa procuration que le vote afférent à ses actions ne soit pas exercé relativement à la nomination des vérificateurs. Nexia Friedman, comptables agréés, sont les vérificateurs de la Société depuis le 19 mai 1998. Les vérificateurs sont nommés jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient nommés.


#### PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires qui désirent soumettre des propositions pour considération à la prochaine assemblée annuelle, tenue en 2012, doivent les soumettre à l'attention du secrétaire de la Société au plus tard le 17 février 2012, selon les modalités et les restrictions prévues à la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

### C. CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### NOTES BIOGRAPHIQUES

Le tableau qui suit présente, pour chaque personne proposée par la direction comme candidat au poste d'administrateur, son nom, sa province ou son état et son pays de résidence, l'année au cours de laquelle il a été élu pour la première fois au poste d'administrateur de la Société, son occupation principale au cours des cinq dernières années, ses fonctions auprès de la Société et le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement, à titre de propriété effective ou sur lesquelles il exerce une emprise, le tout, en date du 17 mai 2011.

 <p><b>Richard Laferrière, 56 ans</b> Québec, Canada Actions : 750 000 Options : 146 899</p>	<p>M. Laferrière est président exécutif du Conseil d'administration de Extenway Solutions inc. (Bourse de croissance TSX), une société offrant des solutions multimédias et de connectivité pour le secteur de la santé, depuis mai 2008,. Il a été président du Conseil d'administration de FRV Média inc. entre mai 2008 et novembre 2010. Entre 1998 et 2008, M. Laferrière a été président et chef de la direction ainsi qu'administrateur de FRV Média inc. Il a été cofondateur et président du Groupe Coscient entre 1978 et 1999. En 2007, M. Laferrière s'est joint au Conseil d'administration de Fronsac Capital inc. M. Laferrière a aussi été administrateur de Groupe GDG Environnement Ltée jusqu'en octobre 2010.</p> <p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'administration depuis 1996</li> <li>• Membre du comité de régie d'entreprise (président)</li> <li>• Administrateur indépendant</li> </ul>
---	--

	<p>M. Busgang est membre du Conseil d'administration et est président et chef de la direction de la Société depuis février 1998. De 1993 à 1996, il a été président de Pharmetics Ltée., vice-président, Opérations de Theratechnologies inc. et administrateur de Theratechnologies inc. M. Busgang siège présentement sur les conseils d'administration de l'ETS (École de technologie supérieure), du CLSC Cavendish, de Laval Technopole et de BioQuébec. Il détient un MBA de Fordham University.</p>
<p><b>Mark Busgang, 55 ans</b> Québec, Canada Actions : 5 739 400<sup>(1)</sup></p>	<p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur depuis 1998</li> <li>• Administrateur non indépendant puisqu'il est président et chef de la direction de la Société</li> </ul>
	<p>M. Lacasse est président de Gestion GeneChem inc. depuis 1997 et associé directeur de Agechem Finances inc. depuis 2006. M. Lacasse est administrateur de Methlygene inc. et de Calyx Bioventures inc. M. Lacasse a aussi siégé dans le passé sur le conseil d'administration de plusieurs sociétés publiques et privées dont BioChem Pharma inc., Axcan Pharma inc., Targeted Genetics inc. et Idun Pharmaceuticals inc.</p>
<p><b>Louis Lacasse, 54 ans</b> Québec, Canada Actions : 45 000 Options : 130 499</p>	<p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur depuis 1998</li> <li>• Membre du comité de vérification (président)</li> <li>• Administrateur indépendant</li> </ul>
	<p>M. Chinks est président d'Avmor Ltée., une société fabriquant des produits chimiques destinés au nettoyage et à l'entretien institutionnels, depuis 1996. M. Chinks a auparavant agi à titre de président et administrateur international de la « International Sanitary Supply Association » et il siège sur le conseil d'administration de la fondation de l'hôpital Royal Victoria ainsi que celui de Cannon Hygiene Canada.</p>
<p><b>Mattie Chinks, 61 ans</b> Québec, Canada Actions: 52 000<sup>(2)</sup> Options: 99 999</p>	<p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur depuis avril 2008</li> <li>• Membre du comité de ressources humaines et de rémunération</li> <li>• Administrateur indépendant</li> </ul>
	<p>M. Lassonde est consultant et administrateur de plusieurs sociétés depuis mars 2008. M. Lassonde a aussi été président, chef de la direction et administrateur de Fronsac Capital inc. depuis août 2008. Entre septembre 1991 et mars 2008, il a été juge à la Cour du Québec. Auparavant, M. Lassonde a pratiqué le droit pendant plus de 25 ans. Il détient une maîtrise en droit international du New York University.</p>
<p><b>Michel Lassonde, 69 ans</b> Québec, Canada Actions : 837 667<sup>(3)</sup> Options : 66 666</p>	<p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur depuis avril 2009</li> <li>• Membre du comité de régie d'entreprise</li> <li>• Membre du comité de vérification (depuis le 11 mai 2010)</li> <li>• Administrateur indépendant</li> </ul>

 <p><b>Patrice Hugo, 50 ans</b> Québec, Canada</p>	<p>Dr Patrice Hugo compte plus de 20 années d'expérience dans les biomarqueurs, incluant dans les domaines de la découverte et de la validation ainsi que dans le développement de produits diagnostiques. Depuis 2009, il est chef de la direction scientifique de Clearstone Central Laboratories, suivant le transfert à cette dernière des activités d'une division de MDS Pharma Services où il occupait le poste de vice-président, affaires scientifiques depuis 2008. De 2003 à 2008, Dr Hugo a occupé plusieurs postes seniors chez Caprion, allant de directeur exécutif à vice-président exécutif, recherche et développement. De 1997 à 2003, Dr Hugo a travaillé chez PROCREA BioSciences, d'abord à titre de vice-président de la recherche scientifique et ensuite à titre de chef de la direction scientifique. De 1994 à 1997, il a travaillé comme enquêteur principal à l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Dr Hugo détient un doctorat en médecine expérimentale de l'Université McGill.</p> <p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau candidat au poste d'administrateur</li> <li>• Si élu, serait considéré comme administrateur indépendant</li> </ul>
 <p><b>Michael Singer, 46 ans</b> Québec, Canada</p>	<p>M. Singer a été chef de la direction financière et secrétaire corporatif de Thallion Pharmaceuticals inc. depuis mars 2007. Auparavant, il a été vice-président, chef de la direction financière et secrétaire corporatif de Caprion Pharmaceuticals inc. de février 2000 jusqu'au moment de sa fusion avec Ecopia BioSciences inc. afin de former Thallion en 2007.</p> <p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau candidat au poste d'administrateur</li> <li>• Si élu, serait considéré comme administrateur indépendant</li> </ul>
 <p><b>Marc LeBel, 56 ans</b> Québec, Canada</p>	<p>Dr LeBel est administrateur d'Acasti Pharma inc., membre du comité avisier de JustBio, producteur exécutif du film « Ruby McCollum » et associé producteur du film d'animation 3D « Sarila ». Il est le fondateur d'Anapharm inc. et a été le président de cette société de 1994 à 2007. Dr LeBel a été vice-président exécutif de Pharmanet de 2005 à 2007, suivant son acquisition d'Anapharm.</p> <p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau candidat au poste d'administrateur</li> <li>• Si élu, serait considéré comme administrateur indépendant</li> </ul>
 <p><b>Joseph Walewicz,</b> <b>42 ans</b> Québec, Canada</p>	<p>M. Walewicz a été vice-président, projets spéciaux et chef des opérations de Paladin Biosciences entre 2009 et 2011. Entre 2005 et 2008, M. Walewicz était directeur exécutif, recherche sur les actions institutionnelles chez CIBC World Markets. M. Walewicz détient une maîtrise en administration des affaires, finances, un baccalauréat en sciences, biochimie et un baccalauréat en arts, économie. M. Walewicz est aussi un CFA (Chartered Financial Analyst).</p> <p><b>Détails concernant son rôle d'administrateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau candidat au poste d'administrateur</li> <li>• Si élu, serait considéré comme administrateur indépendant</li> </ul>

## Notes :

- (1) De ce nombre, 4 960 817 actions ordinaires sont la propriété de Busgang Investments inc., une société contrôlée par Mark Busgang et 778 583 actions ordinaires sont la propriété de Mark Busgang par l'entremise de son RÉER.
- (2) Ces actions ordinaires sont détenues par l'entremise d'un compte CELI contrôlé par M. Chinks.
- (3) De ce nombre, 610 000 actions ordinaires sont la propriété de Michel Lassonde et 227 667 actions ordinaires sont la propriété de Sofinat ltée, une société contrôlée par Michel Lassonde.

Les renseignements relatifs au nombre d'actions ordinaires qui sont la propriété véritable d'une personne ou sur lesquelles une personne exerce le contrôle ne relèvent pas de la connaissance de la Société et ont été fournis par chaque candidat.

À la connaissance de Warnex et basé sur les informations fournies par les candidats, à l'exception des faits révélés ci-dessous en ce qui concerne M. Laferrière, M. Lacasse, M. Busgang et M. Hugo:

- a) aucun candidat à un poste d'administrateur de la Société n'est, à la date de la notice annuelle, ou a été, au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances de la Société ou d'une autre société qui a fait l'objet d'une des ordonnances suivantes :
  - i) une interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, étant entendu que ladite ordonnance a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ;
  - ii) une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.
- b) aucun candidat à un poste d'administrateur de la Société:
  - (i) est, à la date de la notice annuelle, ou a été au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou d'une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'exercice suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens ;
  - (ii) a, au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens.

M. Laferrière était administrateur de GlobeeCom International inc., une compagnie qui, le 1<sup>er</sup> mai 2006, a annoncé qu'elle entendait déposer une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en conjonction avec une prise de contrôle inversée (« reverse takeover ») proposée. La proposition concordataire a été acceptée par les créanciers le 23 mai 2006. Les actions de cette compagnie ne sont plus transigées depuis le 27 avril 2006. La prise de contrôle n'a pas encore eu lieu. M. Laferrière était

administrateur de cette compagnie pendant la période d'un an précédant le dépôt de cette proposition concordataire.

M. Laferrière était administrateur et président du conseil de FRV Média inc., alors que cette société a été visée par une ordonnance d'interdiction a) du 20 mars 2009 au 20 avril 2009 pour avoir omis de déposer ses états financiers à l'intérieur des délais prescrits, et b) du 19 mars 2010 au 4 mai 2010 pour avoir omis de déposer ses documents financiers à l'intérieur des délais prescrits. Suite au dépôt des documents visés, les ordonnances d'interdiction ont été levées.

M. Lacasse était administrateur de Chromos Molecular Systems Inc., une Société qui a fait l'objet d'une interdiction d'opérations du 11 avril 2007 au 22 juillet 2008, suite au dépôt d'une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

M. Busgang était président du Conseil d'administration de Mistral Pharma inc., qui a présenté une proposition à ses créanciers, le 13 juin 2008, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« LIF »). La proposition comprenait une réorganisation de Mistral Pharma, laquelle a consisté en (i) l'annulation de toutes les actions existantes et de toutes les options et bons de souscription existants de Mistral Pharma à toutes fins et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'actions ordinaires. Le 4 septembre 2008, Mistral Pharma a obtenu l'approbation de sa proposition par les créanciers. Une ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec en vertu de la LFI a été obtenue le 15 septembre 2008. Les actions ordinaires de Mistral Pharma ont été radiées de la Bourse de croissance TSX le 30 septembre 2008. M. Busgang était président du Conseil d'administration de cette société pendant la période d'un an précédant le dépôt de cette proposition concordataire.

Dr Hugo était chef de la direction scientifique de Procrea BioSciences, une société de placements dans l'entreprise québécoise, qui a mis fin à ses opérations en août 2003 lorsque son actionnaire majoritaire, Société Générale de Financement (SGF) du Québec, par l'entremise d'un mandat judiciaire, s'est prévalu de ses droits à titre de créancier et, avec son représentant, PriceWaterhouseCoopers, a saisi et vendu tous les actifs tangibles et intangibles de Procrea BioSciences.

## **D. DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION ET AUTRES INFORMATIONS**

### **RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

Durant l'année financière 2010, tous les administrateurs autres que le chef de la direction de la Société ont été rémunérés par la Société pour leur fonction d'administrateur. Mark Busgang, président et chef de la direction de la Société, n'a reçu aucune rémunération à titre d'administrateur. La rémunération reçue par Eric Veilleux, un administrateur représentant de SGF Soquia inc. a été payée directement à cette dernière.

Les administrateurs autres que le président du Conseil d'administration reçoivent deux formes de rémunération, soit des jetons de présence et des options d'achat d'actions. Les jetons de présence sont plus amplement détaillés dans le tableau suivant.

### **JETONS DE PRÉSENCE PAYABLES AUX ADMINISTRATEURS (AUTRES QUE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL)**

<b>Détail</b>	<b>Rémunération</b>
Jeton de présence pour chaque réunion du Conseil d'administration	1 000 \$
Jeton de présence pour chaque réunion du Conseil d'administration ou d'un comité, effectuée par téléconférence	250 \$
Jeton de présence pour chaque réunion de comité du Conseil d'administration	1 000 \$
Jeton de présence additionnel pour les présidents de comités (par réunion)	500 \$

Le président du Conseil d'administration reçoit un montant forfaitaire annuel de 24 000\$.

Conformément à la politique actuelle de la Société, chaque administrateur de la Société reçoit un certain nombre d'options d'achat d'actions ayant une valeur totale de 5 000\$ annuellement, au moment de son élection ou de sa ré-élection au Conseil d'administration. Le prix de chaque option est le plus grand des montants suivants, soit 0,15\$ ou le prix de clôture des actions ordinaires de la Société sur la Bourse de Toronto le jour de transaction précédant l'octroi des options.

La rémunération totale versée aux administrateurs (autres que M. Busgang) durant l'année financière s'étant terminée le 31 décembre 2010 est décrite dans le tableau suivant.

#### RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS

Nom	Rémunération (\$)	Octroi à base d'options (\$)	Autre rémunération <sup>(1)</sup> (\$)	Rémunération totale (\$)
Richard Laferrière	24 000	5 000 <sup>(2)</sup>	12 000 <sup>(3)</sup>	41 000
Louis Lacasse	11 500	5 000 <sup>(2)</sup>	nil	16 500
Jacques Gagné	8 750	5 000 <sup>(2)</sup>	nil	13 750
Gilles Gagnon	7 250	5 000 <sup>(2)</sup>	nil	12 250
Mattie Chinks	7 250	5 000 <sup>(2)</sup>	nil	12 250
Michel Lassonde	13 500	5 000 <sup>(2)</sup>	nil	18 500
Baljit Chadha	6 250	7 260 <sup>(4)</sup>	21 223 <sup>(5)</sup>	34 733
Richard Lacombe <sup>(6)</sup>	13 750	5 000 <sup>(2)</sup>	nil	18 750
Hubert Marleau <sup>(7)</sup>	2 000	nil	nil	2 000
Eric Veilleux <sup>(8)</sup>	3 000	nil	nil	3 000

(1) À l'exception de l'information mentionnée plus bas relativement à M. Laferrière et M. Chadha, les administrateurs ne reçoivent pas d'avantages de retraite, d'octrois à base d'actions, d'avantages indirects ou toute autre rémunération.

(2) La valeur des octrois à base d'options est fondée sur un montant de 0,15 \$ par option, considérant la politique de la Société selon laquelle les options sont émises sur une base annuelle dans un nombre ayant une valeur totale de 5 000 \$, basé sur un prix d'exercice qui est le plus grand de 0,15 \$ et le cours des actions ordinaires de la Société sur la Bourse de Toronto le jour précédant l'octroi des options.

(3) M. Laferrière a reçu 12 000 \$ pour des services de consultation fournis à la Société, tel que plus amplement décrit dans la section E « Intérêts des initiés dans des opérations importantes » de cette circulaire d'information.

(4) La valeur des octrois à base d'options est fondée sur un montant de 0,15 \$ par option, considérant la politique de la Société selon laquelle les options sont émises sur une base annuelle dans un nombre ayant une valeur totale de 5 000 \$, basé sur un prix d'exercice qui est le plus grand de 0,15 \$ et le cours des actions ordinaires de la Société sur la Bourse de Toronto le jour précédant l'octroi des options. M. Chadha a reçu un octroi d'options additionnel le 28 avril 2010 pour une valeur totale de 2 863 \$ pour sa participation au Conseil d'administration durant une partie de l'année précédente, en ce qu'il s'est joint au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

(5) Balcorp Ltd., une société dont M. Chadha est propriétaire, a reçu ce montant à titre de commissions sur ventes, tel que plus amplement décrit dans la section E « Intérêts des initiés dans des opérations importantes » de cette circulaire d'information.

(6) M. Lacombe s'est joint au Conseil d'administration de la Société le 27 avril 2010.

(7) M. Marleau a quitté le Conseil d'administration de la Société le 27 avril 2010.

(8) M. Veilleux a quitté le Conseil d'administration de la Société le 27 avril 2010. La rémunération de M. Veilleux a été versée directement à SGF Soquia.

Le tableau suivant fournit de l'information sur le nombre et la valeur des options détenues par chaque administrateur à la fin de la dernière année financière.

#### ATTRIBUTION À BASE D'OPTIONS EN COURS

Nom	Titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>(1)</sup> (\$)
<b>Richard Laferrière</b>				
- octroi 2010	33 333	0,15	04/27/2020	0
- octroi 2009	33 333	0,15	04/28/2019	0
- octroi 2008	33 333	0,15	04/29/2018	0
- octroi 2006	7 000	0,95	04/25/2016	0
- octroi 2005	18 900	1,27	08/09/2015	0
- octroi 2005	7 000	1,31	04/25/2015	0
- octroi 2004	7 000	1,15	08/09/2014	0
- octroi 2003	7 000	0,85	06/03/2013	0
<b>Louis Lacasse</b>				
- octroi 2010	33 333	0,15	04/27/2020	0
- octroi 2009	33 333	0,15	04/28/2019	0
- octroi 2008	33 333	0,15	04/29/2018	0
- octroi 2006	7 000	0,95	04/25/2016	0
- octroi 2005	7 000	1,31	04/25/2015	0
- octroi 2004	7 000	1,15	08/09/2014	0
- octroi 2003	7 000	0,85	06/03/2013	0
- octroi 2003	2 500	0,86	04/03/2013	0
<b>Hubert Marleau<sup>(2)</sup></b>				
	0	0	-	0
<b>Jacques Gagné</b>				
- octroi 2010	33 333	0,15	04/27/2020	0
- octroi 2009	33 333	0,15	04/28/2019	0
- octroi 2008	33 333	0,15	04/29/2018	0
- octroi 2006	7 000	0,95	04/25/2016	0
- octroi 2005	7 000	1,31	04/25/2015	0
- octroi 2004	7 000	1,15	08/09/2014	0
- octroi 2003	7 000	0,85	06/03/2013	0
<b>Mattie Chinks</b>				
- octroi 2010	33 333	0,15	04/27/2020	0
- octroi 2009	33 333	0,15	04/28/2019	0
- octroi 2008	33 333	0,15	04/29/2018	0
<b>Gilles Gagnon</b>				
- octroi 2010	33 333	0,15	04/27/2020	0
- octroi 2009	33 333	0,15	04/28/2019	0
- octroi 2008	33 333	0,15	04/29/2018	0
<b>Michel Lassonde</b>				
- octroi 2010	33 333	0,15	04/27/2020	0
- octroi 2009	33 333	0,15	04/28/2019	0
<b>Baljit Chadha</b>				
- octroi 2010	15 068	0,19	04/28/2020	0
- octroi 2010	33 333	0,15	04/27/2020	0
<b>Richard Lacombe</b>				
- octroi 2010	33 333	0,15	04/27/2020	0

(1) Le calcul est basé sur le cours des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,105 \$ le 31 décembre 2010.

(2) Puisque M. Marleau a cessé d'être administrateur de la Société le 27 avril 2010, ses options sont venues à échéance 90 jours plus tard selon les termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

Le tableau suivant décrit la valeur à l'acquisition et la valeur gagnée au cours de l'exercice des options d'achat d'actions par les administrateurs, au cours de la dernière année financière.

#### VALEUR À L'ACQUISITION ET VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Nom	Attributions à base d'options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>(1)</sup> (\$)	Attributions à base d'options – valeur gagnée au cours de l'exercice <sup>(3)</sup> (\$)
Richard Laferrière	0	0
Louis Lacasse	0	0
Hubert Marleau	0	0
Jacques Gagné	0	0
Mattie Chinks	0	0
Gilles Gagnon	0	0
Michel Lassonde	0	0
Baljit Chadha	0 <sup>(2)</sup>	0
Richard Lacombe	0	0

(1) Chaque administrateur (à l'exception de M. Marleau) a reçu un octroi de 33 333 options le 27 avril 2010 à un prix de levée de 0,15 \$ et ces options sont immédiatement acquises. La valeur qui aurait été réalisée si ces options avaient été exercées à la date où elles étaient acquises est nulle, basée sur le cours au marché des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,12 \$ le 27 avril 2010.

(2) Au surplus, M. Chadha a reçu un octroi de 15 068 options le 28 avril 2010 à un prix de levée de \$0,19 et ces options sont immédiatement acquises. La valeur qui aurait été réalisée si ces options avaient été exercées à la date où elles étaient acquises est nulle, basée sur le cours au marché des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,12 \$ le 28 avril 2010.

(3) Aucune option n'a été exercée par les administrateurs au cours de l'année financière s'étant terminée le 31 décembre 2010.

#### RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

La présente divulgation a pour but de communiquer la rémunération versée à Mark Busgang, chef de la direction de la Société, à François Jetté, chef de la direction financière de la Société, et aux trois autres membres de la haute direction les mieux rémunérés (ci-après, les « membres de la haute direction visés »). Pour 2010, ces membres de la haute direction incluent : Dr Michael Mancini, président, Warnex services bioanalytiques, Dr Yvan Côté, vice-président et directeur général, Warnex laboratoires médicaux, et Erik Yelle, vice-président, opérations, Warnex services analytiques.

La rémunération des membres de la haute direction de la Société est recommandée au Conseil d'administration par le Comité de ressources humaines et de rémunération (« CRHR »). Dans son processus d'analyse, le CRHR se fonde sur l'information fournie par la direction quant à l'évaluation des membres de la haute direction et à la performance de la Société relativement à ses objectifs. Au cours de l'année financière la plus récemment complétée, le CRHR était formé de trois administrateurs, tous indépendants, soit Dr Jacques Gagné (président), M. Éric Veilleux (jusqu'au 27 avril 2010), M. Baljit Chadha (depuis le 27 avril 2010) et M. Mattie Chinks. Le CRHR établit les politiques de rémunération des hauts dirigeants et surveille leur mise en œuvre. Au surplus, le CRHR surveille la planification de la succession de la direction et effectue des revues périodiques de la condition globale et de la qualité des ressources humaines de la Société.

#### ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Le programme de rémunération destiné aux membres de la haute direction visés de la Société a pour but d'attirer, de motiver et de retenir des hauts dirigeants hautement performants, d'encourager et de récompenser une performance supérieure et d'aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de la Société en :

- Fournissant une rémunération qui est concurrentielle avec la rémunération reçue par des hauts dirigeants employés dans les industries de biotechnologie et pharmaceutique;

- Assurant que l'accomplissement des objectifs annuels est récompensé par le paiement de bonus; et
- En offrant aux hauts dirigeants des incitatifs à long terme par l'octroi d'options d'achat d'actions.

#### *Pratiques d'étalonnage*

Le CRHR reconnaît que la nature des affaires de la Société est hautement concurrentielle et que la capacité d'attirer et de fidéliser des personnes dévouées et talentueuses possédant des compétences et une qualification hautement spécialisées est essentielle au succès de la Société. Les salaires des hauts dirigeants ont été établis en tenant compte de sondages effectués auprès de sociétés du secteur à l'échelle nationale et ayant été colligés par des consultants indépendants. Par exemple, le comité a reçu un sondage exécuté par AON intitulé « *2006 Biotechnology Compensation Trends (Canada & USA)* », qui présente, entre autres, la rémunération moyenne des chefs de la direction et des chefs de la direction financière parmi un groupe de 50 sociétés de l'industrie de biotechnologie, au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'un Rapport du Groupe Conseil SD, préparé spécifiquement pour la Société en mars 2006, qui a effectué une analyse de la rémunération de chaque haut dirigeant de la Société et formulé des recommandations. Ces rapports n'ont pas toutefois établi une liste des sociétés comparables utilisées afin d'étalonner la rémunération des hauts dirigeants.

#### *Éléments de rémunération*

La rémunération des hauts dirigeants est révisée à chaque année et est conçue pour encourager et récompenser les hauts dirigeants en fonction du rendement de la Société, à court et à long terme. Dans le cadre de l'analyse de la rémunération, les quatre éléments suivants sont analysés :

- (i) le salaire de base;
- (ii) le plan incitatif annuel, qui consiste en un bonus payable en argent comptant ou en options;
- (iii) l'octroi d'options d'achat d'actions de la Société; et
- (iv) les autres éléments de rémunération, qui consistent en des avantages sociaux, des avantages indirects et une contribution au REER collectif.

#### *Salaire de base*

Les salaires des hauts dirigeants sont établis sur la base d'une comparaison générale avec des positions concurrentielles dans le marché, sans toutefois que de l'étalonnage ait été effectué avec des sociétés en particulier. Dans l'analyse des salaires de base individuels, le CRHR prend en considération des circonstances individuelles qui peuvent inclure l'étendue des fonctions du haut dirigeant, les compétences du haut dirigeant ainsi que son expérience. Le CRHR prend aussi en considération la performance individuelle du haut dirigeant ainsi que la performance financière de la Société.

#### *Plan incitatif annuel*

La Société a un plan de bonification pour les hauts dirigeants qui est basé sur un pourcentage de leur salaire de base. Pour l'année 2010, les trois hauts dirigeants opérationnels, soit Dr Mancini, Dr Côté et M. Yelle, avaient des objectifs basés sur l'atteinte de résultats financiers prédéterminés (revenus et BAIIA) pour leurs divisions respectives. Ces hauts dirigeants opérationnels étaient éligibles à recevoir un paiement de bonus dans l'éventualité où ils atteignaient au moins 95 % des revenus ou du BAIIA budgété, tel que plus amplement détaillé dans le tableau suivant.

**PROGRAMME DE BONIFICATION DES HAUTS DIRIGEANTS OPÉRATIONNELS**

Atteinte des objectifs (%)	Revenus prévus au budget	BAlIA prévu au budget
95-99	10 % du salaire de base	10 % du salaire de base
100	17,5 % du salaire de base	17,5 % du salaire de base
Chaque dollar supplémentaire	1,75 % des revenus additionnels	3,5 % du BAlIA additionnel

Le tableau suivant indique les montants budgetés et réels des revenus et du BAlIA pour chaque division opérationnelle, pour l'année financière 2010.

**OBJECTIFS DE PERFORMANCE BUDGETÉS ET RÉSULTATS RÉELS**

Division	Dirigeant responsable	Revenus (en milliers de \$)		EBITDA (en milliers de \$)	
		Budget	Réel	Budget	Réel
Analytique	Erik Yelle	12 965	10 597	1 981	632
Bioanalytique	Michael Mancini	8 030	6 426	2 056	1 427
Médicale	Yvan Côté	5 354	5 167	1 125	1 138

Basé sur l'accomplissement des revenus et BAlIA budgetés en 2010 dans leurs divisions respectives, les hauts dirigeants opérationnels étaient éligibles à recevoir le bonus décrit dans le tableau suivant.

**HAUTS DIRIGEANTS OPÉRATIONNELS - ÉLIGIBILITÉ À UN BONUS**

Nom	Atteinte des revenus budgetés (%)	Atteinte du BAlIA budgeté (%)	Formule	Éligibilité (\$)
Erik Yelle	82	32	-	-
Michael Mancini	80	69	-	-
Yvan Côté	97	101	(10 % x 186 299) + (17,5 % x 186 299) + (13 721 x 3,5 %)	51 712

Dr Côté était éligible à recevoir le paiement d'un bonus au montant de 51 712\$ pour sa performance durant l'année financière 2010, mais compte tenu de la performance financière globale de la Société en 2010, le Conseil d'administration a choisi d'exercer son pouvoir discrétionnaire, et aucun bonus n'a été accordé à Dr Côté.

Dr Côté était éligible à recevoir le paiement d'un bonus au montant de 58 903\$ pour sa performance durant l'année financière 2009 (veuillez vous référer à la circulaire d'information pour 2009, qui peut être consultée sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com)), mais compte tenu de la performance financière globale de la Société en 2009, le Conseil d'administration a choisi d'exercer son pouvoir discrétionnaire, et aucun bonus n'a été accordé à Dr Côté à ce moment. Le 28 avril 2010, le Conseil d'administration a octroyé 392 687 options à Dr Côté à un prix de levée de 0,15 \$, pour une valeur totale de 58 903 \$, en lieu du bonus payable en argent auquel il était éligible pour 2009.

Le bonus octroyé au chef de la direction financière est discrétionnaire et est basé entre autres critères sur la performance globale de la Société. La performance de M. Jetté a été évaluée par le chef de la direction et par le CRHR. Compte tenu de la performance financière globale de la Société en 2010, aucun bonus n'a été accordé à M. Jetté.

En date de la dernière circulaire d'information de la Société, il avait été décidé de ne pas accorder de bonus à M. Jetté relativement à sa performance en 2009 compte tenu de la performance globale de la Société en 2009. Le 28 avril 2010, le Conseil d'administration a fait un octroi exceptionnel de 56 000 options à M. Jetté à un prix de levée de 0,15 \$, pour une valeur totale de 8 400 \$, en lieu du bonus payable en argent auquel

il était éligible pour 2009, compte tenu de ses efforts et de sa contribution exceptionnels durant l'année financière 2009.

Le bonus maximal auquel M. Busgang avait droit en 2010 était un pourcentage de 40 % de son salaire de base, sur la base de l'atteinte des objectifs préétablis par le CRHR, énoncés dans le tableau suivant.

#### OBJECTIFS DU CHEF DE LA DIRECTION POUR 2010

Pourcentage du bonus maximal (%)	Objectif	Éléments
70	Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontrer ou excéder les objectifs prévus au budget consolidé pour les revenus et le BAIIA</li> <li>Lever des capitaux et restructurer le bilan afin de réduire la dette globale</li> </ul>
30	Gestion et opérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les gestionnaires (niveaux 1, 2, 3) afin de s'assurer que les bonnes personnes sont dans les bons postes</li> <li>Gérer les subalternes afin qu'ils atteignent leurs objectifs</li> <li>Prêter assistance dans les activités de développement des affaires et dans le développement de nouveaux marchés et services</li> <li>S'assurer que la planification stratégique fasse partie des activités quotidiennes</li> <li>Participer à l'évaluation, le développement et l'implantation de divers systèmes d'informatique de gestion</li> <li>S'assurer du respect continu des meilleures pratiques de régie d'entreprise</li> <li>Développer un nouveau programme incitatif pour la haute direction, incluant un programme de rémunération à long terme</li> <li>Développement continu d'indicateurs-clé de performance</li> <li>S'assurer de l'utilisation optimale de nos actifs</li> <li>Évaluer les besoins en matière juridique et engager des conseillers externes lorsque requis afin de minimiser les risques</li> <li>Maintenir les communications externes, participer au développement d'outils marketing corporatifs ainsi que pour les opérations</li> <li>Continuer le plan de communication interne</li> <li>Débuter un programme de relations avec les investisseurs</li> </ul>
	Acquisitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et évaluer des acquisitions potentielles qui entrent dans la mission de Warnex et conclure et intégrer des occasions</li> <li>Évaluer de nouvelles occasions d'affaires</li> </ul> <p>L'item « acquisitions » n'est pas un objectif formel, mais plutôt un item additionnel; si une acquisition est effectuée durant 2010, le comité et le Conseil d'administration considéreront l'octroi d'un bonus additionnel.</p>

Le tableau suivant énonce les résultats budgetés et réels des revenus, du BAIIA et des profits, sur une base consolidée, pour l'année 2010.

#### OBJECTIFS DE PERFORMANCE BUDGETÉS ET RÉSULTATS RÉELS

Montant sur une base consolidée	Budget (en milliers de \$)	Réel (en milliers de \$)
Revenus	26 584	22 251
BAIIA	2 617	990
Profits (pertes)	151	(1 559)

Le CRHR a évalué les objectifs mentionnés précédemment et a considéré que M. Busgang avait rencontré les objectifs « Gestion et opérations », mais qu'il n'avait pas rencontré les objectifs « Financier(s) ». Sur cette base, M. Busgang était éligible à recevoir un bonus au montant de 31 800 \$ pour l'année 2010, ceci représentant 30 % du bonus maximal que M. Busgang aurait pu recevoir. Toutefois, compte tenu de la performance financière de la Société en 2010, le CRHR et le Conseil d'administration a décidé d'accorder

seulement la moitié du bonus auquel il était éligible à ce moment-ci, et d'accorder ce bonus par l'émission à M. Busgang de 106 000 options de la Société à un prix de levée de 0,15 \$, pour une valeur totale de 15 900 \$.

### *Options d'achat d'actions*

L'octroi d'options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société a pour but de reconnaître et de récompenser l'impact d'actions stratégiques à long terme entreprises par la direction, en offrant un incitatif additionnel pour la rétention des hauts dirigeants de la Société ainsi qu'en alignant les intérêts des hauts dirigeants de la Société avec ceux de ses actionnaires.

Une description plus détaillée du Régime d'options d'achat d'actions de la Société est prévue à la page 21 de cette circulaire d'information.

Le CRHR est responsable de la surveillance et de la gestion du Régime d'options d'achat d'actions de la Société. L'octroi d'options aux hauts dirigeants est approuvé par le Conseil d'administration de la Société. La politique actuelle de la Société relative à l'octroi d'options d'achat d'actions aux hauts dirigeants prévoit qu'ils peuvent recevoir un octroi unique de 75 000 options d'achat d'actions au moment de leur embauche. Le Conseil d'administration de la Société révisé présentement des modifications à cette politique afin que les octrois d'options d'achat d'actions soient effectués sur la base du rendement du haut dirigeant.

Le 28 avril 2010, 56 000 options à un prix de levée de 0,15 \$ ont été octroyées à François Jetté et 392 687 options à un prix de levée de 0,15\$ ont été octroyées à Yvan Côté, en remplacement d'un bonus pour l'année financière 2009, tel que plus amplement détaillé sous la sous-rubrique « Plans incitatifs annuels » de cette circulaire d'information.

Le 26 mai 2011, 106 000 options à un prix de levée de 0,15 \$ ont été octroyées à Mark Busgang, en remplacement d'un bonus pour l'année financière 2010, tel que plus amplement détaillé sous la sous-rubrique « Plans incitatifs annuels » de cette circulaire d'information.

### **ATTRIBUTIONS D'OPTIONS EN COURS**

Le tableau suivant décrit les attributions d'options en cours pour chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2010.

<b>Nom</b>	<b>Titres sous-jacents aux options non exercées (#)</b>	<b>Prix d'exercice des options (\$)</b>	<b>Date d'expiration des options</b>	<b>Valeur des options dans le cours non exercées<sup>(1)</sup> (\$)</b>
<b>Erik Yelle</b>	75 000	1,10	04/14/2011 <sup>(2)</sup>	0
<b>Yvan Côté</b>				
- octroi 2010	392 687	0,15	04/28/2020	0
- octroi 2005	30 000	1,31	04/25/2015	0
- octroi 2003	45 000	0,84	09/03/2013	0
<b>François Jetté</b>				
- octroi 2010	56 000	0,15	04/28/2020	0
- octroi 2005	20 000	1,08	12/12/2015	0

(1) Le calcul est basé sur le cours des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,105 \$ le 31 décembre 2010.  
(2) M. Yelle a quitté la Société le 14 janvier 2011, et ses options sont venues à échéances 90 jours suivant son départ.

## VALEUR À L'ACQUISITION ET VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Le tableau suivant indique la valeur à l'acquisition et la valeur gagnée des attributions à base d'options au cours de l'année financière s'étant terminée le 31 décembre 2010.

Nom	Attributions à base d'options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions à base d'options – valeur gagnée au cours de l'exercice <sup>(4)</sup> (\$)
Erik Yelle	0 <sup>(1)</sup>	0
Yvan Côté	0 <sup>(2)</sup>	0
François Jetté	0 <sup>(3)</sup>	0

(1) Toutes les options détenues par M. Yelle ont été acquises avant l'année financière 2010.  
(2) M. Côté a reçu un octroi de 392 687 options le 28 avril 2010 à un prix de levée de 0,15 \$ et ces options sont immédiatement acquises. La valeur qui aurait été réalisée si ces options avaient été exercées à la date où elles étaient acquises est nulle, basée sur le cours au marché des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,12 \$ le 28 avril 2010. Toutes les autres options détenues par M. Côté ont été acquises avant l'année financière 2010.  
(3) M. Jetté a reçu un octroi de 56 000 options le 28 avril 2010 à un prix de levée de 0,15 \$ et ces options sont immédiatement acquises. La valeur qui aurait été réalisée si ces options avaient été exercées à la date où elles étaient acquises est nulle, basée sur le cours au marché des actions de la Société sur la Bourse de Toronto de 0,12 \$ le 28 avril 2010. Toutes les autres options détenues par M. Jetté ont été acquises avant l'année financière 2010.  
(4) Aucune option n'a été exercée par les membres de la haute direction visés au cours de l'année financière s'étant terminée le 31 décembre 2010.

### *Autres éléments de rémunération*

Le programme d'avantages sociaux de la Société comprend les assurances-vie, dentaire et invalidité et s'applique à l'ensemble des employés de la Société, y compris les membres de la haute direction visés. Les avantages indirects accordés aux membres de la haute direction visés comprennent une allocation reliée à l'usage de la voiture, des examens médicaux annuels et, au surplus, le chef de la direction reçoit de la rémunération relative à des abonnements à des clubs. Ces avantages sont considérés comme étant des avantages courants pour des postes de haute direction. Dû au paiement d'une allocation reliée à l'usage de la voiture, les membres de la haute direction visés ne réclament aucun remboursement lié au kilométrage lorsqu'ils utilisent leur voiture dans le cadre de leurs fonctions pour la Société. La Société encourage ses membres de la haute direction visés à procéder à des examens médicaux annuels puisqu'elle considère que ceci est dans l'intérêt à la fois du membre de la haute direction visé et de la Société.

En vertu du programme d'épargne à la retraite de la Société, tous les employés de la Société, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent une contribution dans leur régime enregistré d'épargne retraite (REER) équivalent à 1 % de leur salaire de base annuel, et aucune contribution de l'employé n'est exigée.

### **TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION**

Le tableau suivant énonce des informations relatives à la rémunération des membres de la haute direction visés pour les services rendus durant l'année terminée le 31 décembre 2010.

Pour l'information relative à la rémunération pour les années précédentes, veuillez vous référer aux circulaires d'information de la Société antérieures, disponibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION – MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attribution à base d'options (\$)	Plan incitatif annuel (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
Mark Busgang Président et chef de la direction	2010	241 923 <sup>(1)</sup>	15 900 <sup>(2)</sup>	0	30 444 <sup>(3)</sup>	288 267
	2009	263 144	0	0	77 332	340 476
	2008	233 156	0	96 350	60 332	359 838
Yvan Côté Vice-président et directeur général, Warnex laboratoires médicaux	2010	186 300	58 903 <sup>(4)</sup>	0	14 888 <sup>(5)</sup>	260 091
	2009	185 431	0	0	14 879	200 310
	2008	171 306	0	63 700	14 738	249 744
Michael Mancini Président, Warnex services bioanalytiques	2010	225 000	0	0	15 275 <sup>(5)</sup>	240 275
	2009	223 461	0	0	15 260	238 721
	2008	205 000	0	172 655	15 075	392 730
Erik Yelle <sup>(6)(7)</sup> Vice-président, opérations, Warnex services analytiques	2010	163 593	0	0	14 888 <sup>(5)</sup>	178 481
	2009	185 815	0	0	14 883	200 698
	2008	180 000	0	0	14 825	194 825
François Jetté Chef de la direction financière <sup>(8)</sup>	2010	140 000	8 400 <sup>(9)</sup>	0	14 425 <sup>(5)</sup>	162 825
	2009	138 385	0	0	8 409	146 794
	2008	115 203	0	23 800	8 177	147 180

(1) M. Busgang a choisi de prendre une coupure de salaire de 25 000 \$ durant l'année financière 2010 compte tenu de la situation financière de la Société.

(2) Le 26 mai 2011, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer à M. Busgang des options ayant une valeur de 15 900 \$, en remplacement d'un bonus auquel il était éligible et qui serait autrement payable en argent. Sur la base de la politique non écrite de la Société d'accorder des options à un prix de levée minimal de 0,15 \$, le Conseil d'administration a octroyé à M. Busgang 106 000 options à un prix de levée de 0,15 \$, tel que plus amplement détaillé dans cette circulaire d'information.

(3) Ce montant représente les avantages indirects, notamment les biens et les autres avantages personnels offerts durant l'exercice financier 2010, et comprend 12 000 \$ d'allocation automobile et 15 000 \$ de frais d'adhésion à des clubs.

(4) Le 28 avril 2010, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer à M. Côté des options ayant une valeur de 58 903 \$, en remplacement d'un bonus auquel il était éligible et qui n'avait pas été versé, à la discrétion du Conseil d'administration, en 2009. Sur la base de la politique non écrite de la Société d'accorder des options à un prix de levée minimal de 0,15 \$, le Conseil d'administration a octroyé à M. Côté 392 687 options à un prix de levée de 0,15 \$, tel que plus amplement détaillé dans cette circulaire d'information.

(5) Ce montant représente les avantages indirects, notamment les biens et les autres avantages personnels offerts durant l'exercice financier 2010, et comprend 12 000 \$ d'allocation automobile.

(6) M. Yelle a quitté la Société le 14 janvier 2011.

(7) Le 14 janvier 2011, la Société a convenu de payer à M. Yelle un montant représentant 9 mois de son salaire de base annuel, soit 139 725 \$, payable comme suit : 93 150 \$ en continuation de salaire pour la période de 6 mois débutant le 17 janvier 2011 et se terminant le 15 janvier 2011, et une somme forfaitaire de 46 575 \$ représentant 3 mois de salaire de base, payable le 21 juillet 2011. La Société a convenu de continuer à contribuer au REER collectif de M. Yelle, et M. Yelle peut continuer à participer au plan d'assurance collective (sauf pour l'assurance-invalidité), jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : (i) le 15 juillet 2011, et (ii) la date à laquelle M. Yelle débute un emploi avec un nouvel employeur. La Société a convenu de continuer à payer à M. Yelle une allocation automobile comme suit : (i) 1 000 \$ par mois jusqu'au 30 juin 2011, et (ii) 3 500 \$ le 15 juillet 2011.

(8) M. Jetté est devenu chef de la direction financière le 1<sup>er</sup> avril 2008. Auparavant, M. Jetté était contrôleur corporatif pour la Société.

(9) Le 28 avril 2010, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer à M. Jetté des options ayant une valeur de 8 400 \$, en remplacement d'un bonus auquel il était éligible et qui n'avait pas été versé, à la discrétion du Conseil d'administration, en 2009. Sur la base de la politique non écrite de la Société d'accorder des options à un prix de levée minimal de 0,15 \$, le Conseil d'administration a octroyé à M. Jetté 56 000 options à un prix de levée de 0,15 \$, tel que plus amplement détaillé dans cette circulaire d'information.

**PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE**

La Société est partie à des conventions d'emploi avec Mark Busgang, Michael Mancini et Yvan Côté, et était partie à une convention d'emploi avec Erik Yelle, qui a quitté la Société le 14 janvier 2011.

Il est prévu à la convention de M. Busgang que dans le cas d'une résiliation sans cause juste et suffisante, la Société doit verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à la rémunération totale reçue par l'employé au cours des 15 mois précédant la résiliation (y compris salaire de base, bonus, compte de dépense discrétionnaire, indemnité de déplacements et autres avantages incluant le plan d'assurance collective, le plan de retraite et frais de cotisation) ainsi que le bonus pour l'exercice au cours duquel la résiliation a lieu, au pro rata basé sur le nombre de mois travaillés au cours de ladite année fiscale. Au surplus, il est prévu que la Société doit verser 24 mois de rémunération totale à M. Busgang dans l'éventualité d'un changement de contrôle de la Société.

Il est prévu aux conventions de Dr Mancini et Dr Côté que dans le cas d'une résiliation sans cause juste et suffisante, la Société doit verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à douze mois de salaire (y compris salaire de base, bonus, compte de dépense discrétionnaire, indemnité de déplacements et autres avantages incluant le plan d'assurance collective, le plan de retraite et frais de cotisation) ainsi que le bonus pour l'exercice au cours duquel la résiliation a lieu, au pro rata basé sur le nombre de mois travaillés au cours de ladite année fiscale.

Il était prévu à la convention de M. Yelle que dans le cas d'une résiliation sans cause juste et suffisante, la Société doit verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à douze mois de salaire (y compris salaire de base, bonus, compte de dépense discrétionnaire, indemnité de déplacements et autres avantages incluant le plan d'assurance collective, le plan de retraite et frais de cotisation) ainsi que le bonus pour l'exercice au cours duquel la résiliation a lieu, au pro-rata basé sur le nombre de mois travaillés au cours de ladite année fiscale. Puisque le départ de M. Yelle a résulté d'un commun accord entre lui et la Société, les conditions reliées à son départ ont été négociées entre les parties. La Société a convenu de payer à M. Yelle un montant représentant 9 mois de son salaire de base annuel, soit 139 725 \$, payable comme suit : 93 150 \$ en continuation de salaire pour la période de 6 mois débutant le 17 janvier 2011 et se terminant le 15 janvier 2011, et une somme forfaitaire de 46 575 \$ représentant 3 mois de salaire de base, payable le 21 juillet 2011. La Société a convenu de continuer à contribuer au REER collectif de M. Yelle, et M. Yelle peut continuer à participer au plan d'assurance collective de la Société (sauf pour l'assurance-invalidité), jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : (i) le 15 juillet 2011, et (ii) la date à laquelle M. Yelle débute un emploi avec un nouvel employeur. La Société a convenu de continuer à payer à M. Yelle une allocation automobile comme suit : (i) 1 000 \$ par mois jusqu'au 30 juin 2011, et (ii) 3 500 \$ le 15 juillet 2011. Ces paiements ont été faits et seront faits durant l'année financière 2011 et ainsi n'apparaissent pas dans le Tableau sommaire de la rémunération de cette circulaire (autrement que dans une note sous le tableau).

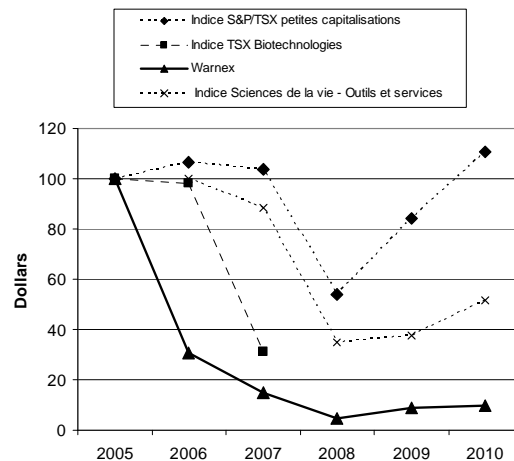
Le tableau suivant établit les paiements estimatifs payables dans l'éventualité d'une résiliation sans cause juste et suffisante d'un emploi ou d'un changement de contrôle de la Société, selon les dispositions contractuelles décrites plus haut.

Poste	Haut dirigeant	Valeur des dispositions de résiliation <sup>(1)(2)(3)</sup> (\$)	Valeur des dispositions de changement de contrôle <sup>(1)(2)(3)</sup> (\$)
Président et chef de la direction	Mark Busgang	432 305	691 687 <sup>(4)</sup>
Vice-président et directeur général, Warnex laboratoires médicaux	Yvan Côté	259 258	-
Président, Warnex services bioanalytiques	Michael Mancini	299 802	-

(1) La valeur présume que l'événement déclencheur a eu lieu le dernier jour du dernier exercice financier de la Société (31 décembre 2010).  
(2) Si la résiliation avait eu lieu le 31 décembre 2010, aucune attribution à base d'options n'aurait été payable.  
(3) La valeur des vacances gagnées et non utilisées n'est pas comprise en ce qu'elle n'est pas considérée comme une prestation supplémentaire suivant la résiliation du contrat d'emploi.  
(4) Dans l'éventualité d'une résiliation du contrat suivant un changement de contrôle de la Société, M. Busgang a droit de recevoir l'équivalent de 24 mois de rémunération totale en lieu et place (et non en plus) du préavis de 15 mois s'appliquant en cas de résiliation sans cause de son contrat d'emploi.

## GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique suivant présente la comparaison entre le rendement total réalisé par un actionnaire pour un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de la Société effectué le 31 décembre 2005 sur la Bourse de Toronto et le rendement cumulé global des indices S&P/TSX des entreprises à petite capitalisation, TSX biotechnologies (disponible jusqu'en 2007) et TSX Outils et services des sciences de la vie (disponible depuis 2006).



Peu de corrélation peut être établie entre la tendance qui apparaît dans ce graphique et la tendance dans la rémunération des hauts dirigeants désignés. La rémunération des dirigeants de la Société, à l'exception des options d'achat d'actions, est fondée sur la performance de la Société plutôt que sur le cours des actions de la Société.

## PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau suivant énonce le plan de rémunération pour lequel des titres de participation de la Société sont autorisés à être émis, soit le régime d'options d'achat d'actions de la Société, au 31 décembre 2010 :

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options (a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options (b) (\$)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération à base de titres de participation (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (a)) (c)
Plans de rémunération à base de titres de participation approuvés par les porteurs	1 852 711	0,35	2 466 562
Plans de rémunération à base de titres de participation non approuvés par les porteurs	Aucun	-	-

### Régime d'options d'achat d'actions

La Société a adopté le régime d'options d'achat d'actions 2003 (le « Régime d'options ») lequel vise les administrateurs, hauts dirigeants, employés et consultants de la Société et de ses filiales, tels que désignés par le Conseil d'administration de la Société, et conformément auquel des options visant l'achat, au total, de 4 319 273 actions ordinaires, représentant, au 17 mai 2011, 6,4 % de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation, peuvent être octroyées.

Le nombre d'actions ordinaires visé par tout régime d'option d'achat d'actions, le prix d'exercice, la date d'expiration et la période de rétention de telles options, de même que toute autre question relative à ce sujet sont déterminés par Conseil d'administration et le comité de rémunération et de ressources humaines. Les options accordées sont non transférables, sauf si la cession a été approuvée par le comité des ressources humaines et de rémunération ou le Conseil d'administration, le cessionnaire est un « cessionnaire autorisé » selon les termes du Régime d'options, aucune contrepartie n'est payée dans le cadre de la cession et la cession est effectuée conformément aux politiques applicables de la Bourse de Toronto au moment de la cession. Une même personne ne peut se voir octroyer un nombre d'options représentant plus de 5 % des actions émises et en circulation de la Société. En cas de décès ou d'incapacité d'ordre physique ou mental, les options peuvent être exercées par le représentant légal du bénéficiaire durant une période d'un an suivant tel événement. À défaut, les options visées expireront à la date de terminaison de l'emploi ou la fin de la relation d'affaires avec la Société, à l'exception qu'elles pourront être exercées dans les 90 jours suivant la fin de la relation d'emploi ou d'affaires, dans la mesure où elles sont acquises à telle date.

Aucune option ne peut être octroyée pour une période excédant dix (10) ans et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est égal au prix du marché de l'action de la Société au moment de la fermeture des marchés le jour précédant l'octroi. À moins que le Conseil d'administration ou le comité de rémunération et de ressources humaines n'en décide autrement, chaque option accordée conformément au Régime d'option sera acquise et pourra être levée en trois (3) tranches annuelles et équivalentes à partir de la date de son octroi et aux deux dates anniversaires subséquentes. Nonobstant ce qui précède, si la Société est vendue, toutes les options ne pouvant pas être exercées par le bénéficiaire au moment de la vente pourront l'être par le fait de cette dernière. Le Régime d'options prévoit aussi le rajustement du nombre et du prix des options en cas de réorganisation, fusion, subdivision et consolidation des actions, ainsi que dans d'autres situations y définies. Dans certaines de ces situations, l'approbation de la Bourse de Toronto et/ou des actionnaires de la Société peut devoir être obtenue. Le Conseil d'administration de la Société peut modifier les termes du régime d'options, sous réserve des modifications requérant l'approbation de la Bourse de Toronto ou des actionnaires de la Société en vertu des règles applicables.

## **E. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

### **RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE**

Le Conseil d'administration et la direction de la Société considèrent qu'une bonne régie d'entreprise joue un rôle important dans le succès global de la Société et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Les pratiques de régie d'entreprise de la Société sont les suivantes.

#### **Mandat, structure et composition du Conseil d'administration de la Société**

Le Conseil d'administration de la Société est présentement composé de neuf (9) membres. Cinq (5) de ces membres sont proposés pour la réélection en tant qu'administrateurs pour la prochaine année et au surplus, quatre (4) nouveaux candidats sont proposés pour élection en tant qu'administrateur.

#### *Manuel de régie d'entreprise*

Le Conseil d'administration a adopté un manuel de régie d'entreprise qui contient le mandat du Conseil d'administration et de chacun de ses comités, les descriptions de poste pour le président du Conseil d'administration, pour le président et chef de la direction de la Société et pour chacun des président de comités, ainsi que le code de déontologie de la Société, sa politique de communication et ses procédures portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets. La charte du comité de rémunération et le mandat du Conseil d'administration sont reproduits comme Annexe A et Annexe B de la *Notice Annuelle 2010* de la Société, laquelle peut être consultée sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### *Indépendance d'un administrateur*

La Société considère que la majorité de ses administrateurs, soit 8 de ses 9 administrateurs, sont indépendants tel que défini dans le règlement 52-110. Le Conseil d'administration a déterminé que les administrateurs identifiés comme étant indépendants dans cette circulaire d'information n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société qui pourrait entraver l'exercice du jugement indépendant de ces administrateurs, et qu'ils sont par conséquent indépendants selon les règlements et lois applicables. Mark Busgang est considéré comme étant un administrateur non indépendant, en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction de la Société.

La Société considère aussi que les quatre (4) nouveaux candidats à élection comme administrateur, soit M. Hugo, M. Singer, M. Walewicz et M. LeBel, sont considérés indépendants tel que défini dans le règlement 52-110.

Le Conseil d'administration se rencontre régulièrement sans la présence des membres de la direction et de Mark Busgang, président, chef de la direction et administrateur, suite aux réunions du Conseil d'administration habituelles de la Société. En 2010, le Conseil d'administration s'est rencontré à quatre occasions sans la présence des membres de la direction et de M. Busgang.

Le mandat du Conseil d'administration et la charte de chaque comité stipulent que n'importe quel administrateur peut engager des conseillers externes aux frais de la Société, sur approbation préalable du Comité de régie d'entreprise, et chaque comité peut également engager des avocats externes, des comptables ou tout autre expert requis afin d'accomplir un mandat spécifique.

#### *Autres comités du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration a délégué des responsabilités à trois comités permanents, ceux-ci étant le comité de régie d'entreprise, le comité de ressources humaines et de rémunération et le comité de vérification.

Le tableau suivant énonce les responsabilités de chaque comité permanent du Conseil d'administration de la Société.

### RESPONSABILITÉS DES COMITÉS PERMANENTS

Comité	Membres
<p><b>Comité de régie d'entreprise</b> Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de régie d'entreprise a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'assurer que des politiques et des procédures adéquates relatives à la gestion d'entreprise soient adoptées par la Société et disséminées à ses employés lorsque nécessaire;</li> <li>• d'évaluer le rôle des divers comités du Conseil d'administration et recommander au Conseil d'administration des modifications à ces comités;</li> <li>• d'évaluer la taille, la composition et la conduite du Conseil d'administration de même que la contribution individuelle de chaque administrateur;</li> <li>• de présenter au Conseil d'administration des candidats pour nomination à titre d'administrateur et passer en revue les candidats à la réélection avant chaque assemblée annuelle;</li> <li>• de développer la divulgation annuelle de la Société relativement à ses pratiques de régie d'entreprise.</li> </ul>	<p>Richard Laferrière (président)</p> <p>Dr Jacques Gagné</p> <p>Michel Lassonde</p>
<p><b>Comité de ressources humaines et de rémunération</b> Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de ressources humaines a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de passer en revue la rémunération de la haute direction de la Société en considérant la position concurrentielle et la performance individuelle, et faire des recommandations au Conseil d'administration, lequel a l'ultime responsabilité de déterminer la rémunération des membres de la haute direction;</li> <li>• d'évaluer et recommander au Conseil d'administration des politiques de rémunération pour les administrateurs;</li> <li>• d'établir les politiques de rémunération pour les employés ainsi qu'établir et évaluer le programme de bonification et le plan d'options d'achat d'actions de la Société;</li> <li>• d'assurer que le plan organisationnel de la Société est compatible avec son plan stratégique et que la formation appropriée et les plans de succession sont en place pour assurer le succès ininterrompu de la Société.</li> </ul>	<p>Dr Jacques Gagné (président)</p> <p>Eric Veilleux (jusqu'au 27 avril 2010)</p> <p>Mattie Chinks</p> <p>Baljit Chadha (depuis le 27 avril 2010)</p>
<p><b>Comité de vérification</b> Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de vérification a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de passer en revue et recommander au Conseil d'administration le choix de vérificateurs indépendants de la Société ainsi que la rémunération à être payée à ces vérificateurs;</li> <li>• de réviser avec les vérificateurs indépendants l'étendue de leur vérification;</li> <li>• de discuter avec la direction et les vérificateurs indépendants de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles comptables et financiers;</li> <li>• de surveiller le travail du vérificateur externe;</li> <li>• de réviser les états financiers, l'analyse de la direction et les communiqués de presse annuels et intermédiaires de la Société;</li> <li>• de réviser le programme d'assurance de la Société.</li> </ul> <p>La charte du comité de vérification de la Société est reproduite en Annexe A de la <i>Notice Annuelle 2010</i> de la Société, laquelle peut être consultée sur SEDAR au <a href="http://www.sedar.com">www.sedar.com</a>.</p>	<p>Louis Lacasse (président)</p> <p>Eric Veilleux (jusqu'au 27 avril 2010)</p> <p>Gilles Gagnon</p> <p>Michel Lassonde (depuis le 11 mai 2010)</p> <p>Richard Lacombe (depuis le 27 avril 2010)</p>

## Présence aux réunions du Conseil d'administration et des comités

Le taux de présence global aux réunions du Conseil d'administration de la Société pendant l'année financière 2010 était de 91 % pour le Conseil d'administration, 100 % pour le comité de vérification, 100 % pour le comité de ressources humaines et de rémunération et 100 % pour le comité de régie d'entreprise. Le tableau suivant détaille la présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et de comités en 2010:

### RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS ET PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010

	Nombre de réunions du Conseil d'administration en 2010		Nombre de réunions de comités en 2010 VÉRIF : 4 réunions R.E. : 1 réunion R.H. : 1 réunion	
	7 réunions			
Administrateur	Participation aux réunions du Conseil d'administration		Participation aux réunions des comités	
Richard Laferrière	6 de 7	86 %	1 de 1 (R.E.) (Président)	100 %
Mark Busgang	7 de 7	100 %	N/A	N/A
Louis Lacasse	7 de 7	100 %	4 de 4 (VÉRIF)	100 %
Hubert Marleau <sup>(1)</sup>	1 de 1	100 %	1 de 1 (VÉRIF)	100 %
Jacques Gagné	6 de 7	86 %	1 de 1 (R.E.) 1 de 1 (RH)	100 % 100 %
Eric Veilleux <sup>(2)</sup>	1 de 1	100 %	1 de 1 (VÉRIF) 1 de 1 (R.H.)	100 % 100 %
Gilles Gagnon	6 de 7	86 %	4 de 4 (VÉRIF)	100 %
Mattie Chinks	4 de 7	57 %	1 de 1 (RH)	100 %
Michel Lassonde	7 de 7	100 %	1 de 1 (R.E.) 3 de 3 (VÉRIF)	100 %
Baljit Chadha	6 de 7	86 %	N/A	N/A
Richard Lacombe <sup>(3)</sup>	6 de 6	100 %	4 de 4 (VÉRIF)	100 %
<b>Comités:</b> (VÉRIF) : Comité de vérification (RH) : Comité de ressources humaines et de rémunération (R.E.) : Comité de régie d'entreprise				
(1) M. Marleau a quitté le Conseil d'administration de la Société le 27 avril 2010. (2) M. Veilleux a quitté le Conseil d'administration de la Société le 27 avril 2010. (3) M. Lacombe s'est joint au Conseil d'administration de la Société le 27 avril 2010.				

## Rôles et responsabilités du président du Conseil d'administration, du président et chef de la direction et du président de chaque comité

Le Conseil d'administration a établi des descriptions de postes pour le président du Conseil et de chaque comité ainsi que pour le président et chef de la direction.

### Président du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration, Richard Laferrière, est un administrateur indépendant. Son rôle est d'être responsable du bon fonctionnement du Conseil d'administration, de sa composition sous réserve de l'approbation des actionnaires, de diriger les discussions en vue d'une prise de décision stratégique et de surveiller la mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil d'administration et ses comités.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, le président collabore avec le chef de la direction dans l'établissement d'ordres du jour pour des réunions du Conseil d'administration et s'assure que toutes les questions stratégiques importantes soient traitées par le Conseil d'administration.

#### *Président et chef de la direction*

En plus des points mentionnés ci-dessus où le président et chef de la direction et le président du Conseil d'administration collaborent, les responsabilités du président et chef de la direction incluent l'élaboration et l'exécution des stratégies et politiques de la Société, y compris l'organigramme de la Société, les plans d'affaires et les budgets et la représentation de la Société auprès des actionnaires, partenaires financiers, le gouvernement et le public.

#### *Présidents des comités*

Tous les présidents de comité doivent être des administrateurs indépendants. Ils sont responsables de gérer les affaires du comité, de fournir de l'information à la direction de la Société pour la préparation d'agendas, de diriger les réunions pour assurer que le Comité accomplit son mandat tel que décrit dans sa charte, de rapporter au Conseil d'administration toute question d'importance discutée par le comité et de faire des recommandations conformément à la charte du comité et à la politique de niveaux d'autorité de la Société.

De plus, le président du comité de vérification est responsable de la Procédure portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets et la réception et le traitement des plaintes conformément à cette procédure.

### **Nomination des administrateurs**

Les membres du Comité de régie d'entreprise et le chef de la direction sont responsables d'identifier de nouveaux administrateurs potentiels, parmi les membres de la communauté d'affaires, qui rencontrent les compétences exigées. Ces compétences sont définies annuellement dans les questionnaires d'évaluation décrits ci-dessous.

Le comité de régie d'entreprise est responsable de présenter au Conseil d'administration des candidats à titre d'administrateurs et passer en revue les candidats à la réélection avant chaque assemblée annuelle. En collaboration avec le chef de la direction, le président du Conseil d'administration, qui est aussi le président du comité de régie d'entreprise, étudie les candidatures pour de nouveaux administrateurs et fait ses recommandations au comité de régie d'entreprise.

Le mandat du comité de régie d'entreprise est, entre autres, d'évaluer l'ensemble des habiletés et des compétences du Conseil d'administration, ainsi que la contribution que chaque administrateur apporte au Conseil d'administration pour la gestion des affaires de la Société. Le Conseil d'administration a mis en oeuvre un processus par lequel cette évaluation est exécutée sur une base annuelle par tous les administrateurs, individuellement, par un questionnaire détaillé. Ce processus fournit des informations utiles au comité de régie d'entreprise pour aider à établir le profil des futurs candidats administrateurs.

### **Orientation des nouveaux administrateurs et formation continue**

Le Conseil d'administration a adopté un processus pour l'orientation de nouveaux administrateurs, qui inclut une réunion avec le Président et chef de la direction pour discuter la nature et l'opération des affaires de la Société et une visite des installations de la Société. Nous fournissons aux nouveaux administrateurs le plan stratégique de la société et le manuel de régie d'entreprise, et leur offrons une copie des minutes de réunions du Conseil d'administration pour les douze mois précédents. Des cédulas détaillées des rencontres du Conseil d'administration et du comité de vérification pour l'année à venir sont fournies à tous les nouveaux administrateurs et sont passées en revue et mises à jour sur une base continue.

La Société ne fournit pas de programme de formation continue à ses administrateurs afin qu'ils maintiennent la compétence et la connaissance nécessaire pour rencontrer leurs obligations d'administrateurs. Cependant, tous les administrateurs possèdent de l'expérience et des compétences considérables dans le milieu des affaires, de la finance et/ou de l'industrie scientifique. De plus, durant les réunions régulières du Conseil d'administration, des présentations sont faites aux administrateurs sur divers aspects des affaires de la Société ainsi que sur les développements légaux et réglementaires concernant la Société. De plus, chaque année, des réunions spéciales stratégiques du Conseil d'administration sont tenues pour discuter du plan et budget de la Société pour l'année financière à venir ainsi que son exécution du plan stratégique de la Société.

### **Rémunération des administrateurs et des officiers**

Le comité de ressources humaines et de rémunération a la responsabilité de passer en revue la rémunération de la haute direction de la Société en considérant la position concurrentielle et la performance individuelle, et de faire des recommandations au Conseil d'administration, lequel a l'ultime responsabilité de déterminer la rémunération des membres de la haute direction. En ce qui concerne le président et chef de la direction, le comité de ressources humaines et de rémunération recommande au Conseil d'administration ses objectifs de performance annuels et évalue sa performance basé sur ces objectifs.

De plus, le comité de ressources humaines et de rémunération évalue et recommande au Conseil d'administration les politiques de rémunération pour les administrateurs, en s'assurant qu'elle reflète avec réalisme les responsabilités et risques impliqués pour un administrateur de la Société. Un résumé de la rémunération reçue par les administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010, est fourni dans cette circulaire d'information sous le titre « D – Rémunération des administrateurs et de la haute direction ».

En 2006, la Société a retenu les services du Groupe Conseil SD, consultants en rémunération, qui a procédé à la révision du programme de rémunération de la haute direction ainsi qu'à la révision des programmes d'assurance canadien et américain de la Société. Groupe Conseil SD a rapporté ses résultats au comité de ressources humaines et de rémunération.

### **Évaluations**

Annuellement, un questionnaire détaillé est adressé à chaque administrateur, en sa capacité d'administrateur et, selon le cas, en tant que membre d'un ou de plusieurs comités du Conseil d'administration, afin d'obtenir leurs avis sur l'efficacité du Conseil d'administration et de ses comités. Les résultats des questionnaires sont compilés et sont retournés au comité de régie d'entreprise, qui passe en revue et discute de toutes les questions et rapporte ses résultats au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration passe en revue les résultats de ces questionnaires et les recommandations fournies par le comité de régie d'entreprise et prend les actions appropriées basé sur les résultats du processus de révision. Le Conseil d'administration a également mis en application des évaluations de la performance individuelle des administrateurs, qui sont effectuées et révisées annuellement.

### **Règles de conduite**

Le Conseil d'administration a adopté un code de déontologie qui fournit un cadre au processus de prise de décision afin d'assurer que tous les administrateurs, officiers et employés de la Société et tous les consultants et autres personnes travaillant au nom de la Société mènent leurs relations d'affaires selon les plus hauts standards déontologiques.

Le Conseil d'administration est responsable d'assurer la conformité au code de déontologie. Le chef de la direction financière, le chef de la direction, et les comités sont chacun responsables de rapporter au Conseil d'administration tout manquement au code de déontologie, et le Conseil d'administration a la responsabilité ultime d'adresser de tels manquements. En outre, le code de déontologie prévoit que chacun des employés de la

Société doit communiquer toute situation qui pose un problème de respect de la loi ou de l'éthique. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un officier qui constituerait une divergence au code de déontologie. Une version révisée du code de déontologie de la Société a été déposée sur SEDAR le 14 mars 2008 et peut être consultée au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La Société a également établi des procédures approuvées par le Comité de vérification portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets. Selon cette politique, toute personne qui désire déposer une plainte peut ainsi le faire en la soumettant à l'attention du chef de la direction ou du président du comité de vérification.

Le code de déontologie et la procédure portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets ont été présentés à tous les employés de la Société, qui ont signé un accord confirmant qu'ils ont reçu une copie de ces documents et qu'ils entreprennent de les respecter.

Lors de chacune de ses rencontres régulières, le Conseil d'administration s'informe auprès des membres de la direction et du président du comité de vérification s'ils ont reçu des plaintes relativement aux sujets adressés au code de déontologie et aux procédures portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets.

#### **ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

La Société a souscrit, à ses propres frais, à une assurance responsabilité pour ses administrateurs et dirigeants qui les protège de toute responsabilité qu'ils encourent en leur qualité d'administrateur ou de dirigeant au moyen de polices qui couvrent aussi les administrateurs et les dirigeants des filiales de la Société, selon le cas. Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2010, la police prévoyait une couverture maximale de 5 000 000 \$ par événement avec une couverture maximale de 5 000 000 \$ pour chaque période de police sous réserve d'une franchise de 25 000 \$ par événement pour la Société. La prime payée pour les polices était de 22 475 \$. Ni les polices ni la prime payée ne faisaient de distinction entre l'assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants de la Société, puisque la couverture est la même pour les deux groupes.

#### **INTÉRÊT DE CERTAINES PERSONNES DANS LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

À l'exclusion de ce qui est énoncé ailleurs dans la présente circulaire d'information, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'un administrateur ou dirigeant, ni d'aucune personne ou société qui leur est liée ou d'aucun membre de leur groupe, dans l'un des points à l'ordre du jour, à l'exception de l'élection des administrateurs.

#### **ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS**

Aucun administrateur, dirigeant, ni aucune personne ou société qui leur est liée ou membre de leur groupe n'est ou n'a en aucun temps été endetté envers la Société depuis sa date de constitution.

#### **INITIÉS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

La direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'aucun initié de la Société, ni d'aucune personne ou société qui lui est liée ou d'aucun membre de son groupe, dans toute opération au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2010, ni dans toute opération projetée, qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou une de ses filiales. Toutefois, bien que la direction ne croit pas que les intérêts suivants soient importants, elle souhaite faire les divulgations suivantes relativement aux transactions entre la Société et les administrateurs suivants.

La Société a versé 12 000 \$, soit 1 000 \$ par mois, au président du Conseil d'administration de la Société, Richard Laferrière, pour son travail pour des mandats spécifiques pour les divisions d'opérations de la Société.

En 2010, une commission sur ventes au montant de 21 223 \$ a été payée à Balcorp Ltée, une société dont est propriétaire Baljit S. Chadha, un administrateur de la Société.

#### **GÉNÉRALITÉS**

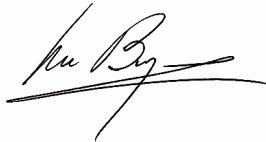
À moins d'indication contraire, l'information fournie aux présentes est en date du 17 mai 2011.

#### **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires de nature financière et autre relativement à la Société sont inclus dans les états financiers annuels vérifiés et les états financiers trimestriels non vérifiés de la Société, dans son rapport de gestion annuel et trimestriel, dans la notice annuelle et dans d'autres documents d'information continue pour 2010, lesquels sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site de Warnex à l'adresse [www.warnex.ca](http://www.warnex.ca).

#### **APPROBATION DES ADMINISTRATEURS**

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire d'information et sa transmission aux actionnaires, administrateurs et vérificateurs de la Société.



Mark Busgang  
Président et chef de la direction  
Laval, le 17 mai 2011



Warnex inc.  
3885, boul. Industriel  
Laval (Québec), Canada H7L 4S3  
Tél. : (450) 663-6724  
Télééc. : (450) 669-2784  
[info@warnex.ca](mailto:info@warnex.ca)  
[www.warnex.ca](http://www.warnex.ca)